

## PRÉFET DU VAL DE MARNE

DIRECTION DES SÉCURITÉS  
BUREAU DE L'ORDRE PUBLIC ET  
DE LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE  
AFFAIRE SUIVIE PAR : VIOLAINE PINASSAUD  
☎ : 01 49 56 60 73  
[pref-fipd@val-de-marne.gouv.fr](mailto:pref-fipd@val-de-marne.gouv.fr)

A Créteil, le 03 JAN. 2019

### Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

#### APPEL À PROJETS - ANNÉE 2019 – VIDÉO-PROTECTION

##### ➤ Contexte et objectifs de l'appel à projets

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), instauré par l'article 5 de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007, a vocation à impulser des actions de prévention de la délinquance. L'article 1<sup>er</sup> du décret n°2007-1048 du 26 juin 2007 pris pour l'application de la loi précitée prévoit que « *les actions financées par le fonds peuvent être conduites par l'État, les collectivités territoriales, leurs groupements ou un organisme public ou privé* ».

##### ➤ Programme d'actions

#### **1/ Travaux et investissements éligibles :**

Les demandes de subvention relatives à la vidéo-protection doivent concerner les implantations qui s'intègrent dans un ensemble d'actions visant la lutte contre la délinquance. Les implantations doivent être validées par les responsables locaux de la sécurité publique.

Les travaux éligibles sont les suivants :

- projets nouveaux d'installation de caméras sur la voie publique (étude, création ou extension du dispositif) ;
- les aménagements et améliorations des systèmes de voie publique existants à l'exception des renouvellements ;
- raccordements des centres de supervision aux services de police ou de gendarmerie territorialement compétents dès lors qu'ils concourent à la facilitation des opérations de police ;
- projets visant à sécuriser certains équipements à la charge des collectivités locales ou des EPCI ouverts au public à condition qu'ils soient situés dans le quartier de reconquête républicaine (centres sportifs ; terrains de sports municipaux ; parkings non concédés et gratuits) ;
- création ou extension de centres de supervision urbains (CSU) ;
- sécurisation des parties communes des immeubles (halls, entrées, voies, parkings collectifs) exclusivement pour les logements situés dans le quartier de reconquête républicaine ;
- protection des espaces particulièrement exposés à des faits de violences et de délinquance au sein des établissements publics de santé (urgences, accueils, salle d'attente et abords immédiats).

#### **2/ Porteurs de projets concernés :**

Les porteurs de projets éligibles sont les suivants :

- les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale ;
- les bailleurs sociaux ;
- les établissements publics de santé.

#### **3/ Taux de financement :**

Les demandes de subvention seront étudiées au cas par cas. Après instruction, si le dossier est retenu, le financement du projet se fera au taux minimum de 20% de la base éligible et pourra aller jusqu'au taux maximum de 50% du coût hors taxe de la base éligible, après avis des services de police compétents, au regard du caractère prioritaire du projet et de la capacité financière du porteur de projet.

Certaines limites ou dérogations seront appliquées dans les situations ci-après :

- les projets de voie publique en quartier de reconquête républicaine pourront être financés jusqu'à 50 %;

- les raccordements aux services de police et de gendarmerie – première installation, extension ou mise à niveau et location de ligne la première année – seront financés à 100 %. Les seules dépenses annexes au raccordement susceptibles d'être prises en charge seront constituées du coût d'acquisition du matériel nécessaire au visionnage des images par les forces de sécurité de l'État.

S'agissant de l'installation de caméras, l'assiette des subventions sera plafonnée à 15 000 € par caméra, coût d'installation et de raccordement compris.

Pour ce qui concerne l'étude, l'assiette des subventions sera plafonnée à 15 000 €.

#### **4/ Composition des dossiers de demande de subvention :**

La demande de subvention devra comporter les pièces suivantes :

- **le cerfa n° 12156\*05 de demande de subvention ;**
- **une note d'opportunité** justifiant la mise en place du projet de vidéoprotection au regard des problématiques de délinquance recensées sur le territoire communal ;
- **le descriptif technique du projet** (établissement concerné, nombre, positionnement et carte de localisation des caméras de vidéoprotection, mise en réseau, destination des images...);
- le(s) devis correspondant(s) ou l'étude estimative détaillée des coûts (montant HT) ;
- **l'engagement du Maire** à évaluer le dispositif de vidéo-protection à l'issue de l'installation puis périodiquement en relation avec les services de police ;
- une copie de la demande d'autorisation d'un système de vidéo-protection qui doit être transmise au Bureau des Polices Administratives de la Préfecture du Val-de-Marne ;
- la fiche de synthèse dûment complétée ;
- un RIB.

#### ➤ **Dépôt et sélection des dossiers**

##### **1) Dépôt des dossiers**

**La date limite de dépôt des dossiers est fixée au jeudi 31 janvier 2019 inclus, délai de rigueur.**

Tout dossier qui parviendra à mes services au-delà de cette date ne sera pas examiné.

Vous recevrez un accusé réception par courriel après dépôt du dossier complet.

Les demandes de subvention doivent être adressées par :

- **voie électronique, sur la boîte fonctionnelle** : [pref-fipd@val-de-marne.gouv.fr](mailto:pref-fipd@val-de-marne.gouv.fr)  
→ identifier clairement, lors de l'envoi, le nom du porteur de projet et préciser le nombre d'envois effectués pour chaque dossier transmis, en numérotant les envois s'ils sont scindés

**et**

- **voie postale**, à l'adresse suivante (3 exemplaires) :

Préfecture du Val-de-Marne  
Direction des Sécurités  
Bureau de l'Ordre Public et de la Prévention de la Délinquance  
21-29, avenue du Général de Gaulle  
94038 CRÉTEIL CEDEX

Pour toute information concernant cet appel à projets, votre interlocutrice est la référente FIPD : Madame PINASSAUD (téléphone : 01 49 56 60 73).

##### **2) Sélection des dossiers**

Les dossiers devront être déposés selon les modalités définies ci-après.

À réception, les dossiers complets, répondant aux critères d'éligibilité, seront examinés et les projets sélectionnés en fonction :

- des besoins locaux en matière de prévention de la délinquance,
- du lien du projet avec les territoires prioritaires et les populations ciblées,
- et de la validation des implantations des actions par les responsables locaux de la sécurité publique.

### 3) Notification de la décision

Après examen par les services compétents, la décision sera notifiée à chaque porteur de projet. Les travaux ne pourront débuter qu'après réception du courrier de notification. En cas de commencement des travaux sans notification de la décision d'attribution de la subvention, le porteur ne pourra pas percevoir le montant de la subvention qui était susceptible de lui être allouée.

➤ <b>Communication sur les actions financées</b>
--

En cas de financement de votre action par le FIPD, vous devrez mentionner dans vos communications la participation de l'État à votre projet.

Mes services restent à votre disposition pour toute demande d'informations complémentaires.

**Pour le Préfet, par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,**

**Sébastien LIME**



**2019 – FICHE DE SYNTHÈSE PROJET VIDEO PROTECTION-annexe livret  
pratique**

N° département : Nom département :		Porteur du Projet : <i>(collectivités territoriales, EPCI, EPLE, BS, CH)</i>	
Nom du Maire (ou du Président)			
<input type="checkbox"/> ZPN <input type="checkbox"/> ZGN <b>Projet en zone QRR</b> <input type="checkbox"/>			
- Population permanente : <b>Hab.</b>			
- La commune a-t-elle l'obligation de mettre en place un CLSPD		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
- La commune dispose-t-elle d'un CLSPD		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
<b>Nature de projet :</b>		<b>Type de projet :</b>	
<input type="checkbox"/> Étude <input type="checkbox"/> Dispositif de Voie publique <input type="checkbox"/> CSU avec personnel visionnant les images <input type="checkbox"/> Déport <input type="checkbox"/> Centre Hospitalier <input type="checkbox"/> Établissement scolaire: <input type="checkbox"/> Logement social : Autre, précisez <b>impérativement</b> : <input type="checkbox"/> Abords bâtiments publics <input type="checkbox"/> Sites ou équipements ouverts au public <input type="checkbox"/> Parkings gratuits <input type="checkbox"/> Parkings payants		<input type="checkbox"/> Première installation d'un dispositif <input type="checkbox"/> Extension du dispositif : <input type="checkbox"/> Renouvellement : – de 7 ans <input type="checkbox"/> / + de 7 ans <input type="checkbox"/> : <input type="checkbox"/> déjà subventionnée par l'État <hr/> CSU déjà existant <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Déport déjà existant <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Visionnage aléatoire <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <hr/> Porteur du projet déjà subventionné : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Année :	
Nombre total de caméras dans le projet :    dont    de voie publique, dont    nomade dont    inéligibles			
<b>Engagement du M.O.</b>		<b>Évaluation financière (devis entreprise)</b>	
<b>Demande de subvention (CERFA 12156*05)</b>		<b>Avis du Référent sûreté</b>	
<b>Demande autorisation ou arrêté</b>		<b>Évaluation à posteriori du dispositif une fois installé et méthode choisie</b>	
<b>Fiche descriptive (champ de vision)</b>		Coût moyen / caméra	
<b>Système de transmission</b>		Câble ou Fibre <input type="checkbox"/> Hertzien <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>	
Subvention FIPD demandé :		Autres subventions demandées :	
Instructeur :		Date de réception du dossier :	
<b>Observations de l'instructeur :</b>			
<b>Montant total du projet :</b>		<b>Montant de la subvention proposée :</b>	
Étude :		Étude :	
Dispositif :		Dispositif :	
Déport :		Déport :	
C.S.U. :		C.S.U. :	
<b>TOTAL :</b>		<b>TOTAL :</b>	
<b>Observations et validation Préfecture de Police :</b>		<b>Validation Préfecture de Police</b>	